

Informations sur les cours "Corona SaNa" à distance en ligne via Zoom

(Version du canton de Genève - le 15 avril 2021)

Chères pêcheuses, chers pêcheurs,

En cette période particulière, le Réseau suisse de formation des pêcheurs a mis en place une solution spécifique à la situation sanitaire due au Covid-19.

Les cours SaNa ne pouvant pas, pour le moment, se dérouler en "présentiel", nous vous offrons la possibilité de suivre par vidéo-conférence la partie théorique du cours SaNa (1^{er} module) lors d'un cours via Zoom.

Durée du cours à distance en ligne : **3 heures 1/2.**

Le nombre de participant-e-s au cours est de **10 maximum**

Une invitation personnelle et les codes d'accès à Zoom ne seront transmis qu'après paiement de la **taxe de cours** (voir point 6. ci-après).

1. Exigences techniques pour les participants au 1^{er} module

Le logiciel Zoom doit être préinstallé (logiciel gratuit) sur votre PC ou Mac.

Une caméra et un micro sont nécessaires (éventuellement un casque).

Les ordinateurs portables ou tablettes ne nécessitent aucun matériel supplémentaire puisque la caméra et le micro y sont déjà intégrés.

Pour des raisons de qualité, l'utilisation d'un casque est fortement recommandée.

Pour des raisons de grandeur d'écran, les téléphones portables sont fortement déconseillés.

Vous recevrez les données d'accès quelques heures avant le cours !

2. Carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire après avoir suivi le 1^{er} module

Les personnes ayant suivi le 1^{er} module de cours en ligne "Corona SaNa" recevront une carte d'attestation SaNa provisoire valable jusqu'au 31 décembre 2021, c'est-à-dire déjà après avoir terminé cette 1^{ère} partie théorique en ligne. Cette carte permet d'acquérir un permis de pêche de longue durée pour l'année 2021 dans tous les cantons. Elle est dotée d'un numéro d'identification officiel pour répondre à la vente de permis en ligne et à d'autres exigences techniques.

3. Participation obligatoire au 2^{ème} module (à Genève)

Les détenteurs de l'attestation "Corona-SaNa" provisoire devront participer obligatoirement au 2^{ème} module (partie pratique et examen de contrôle) **dès que les prescriptions Covid-19 le permettront à nouveau, mais au plus tard pour la fin 2021. Selon la solution adoptée par le canton de Genève, vous devrez effectuer le 2^{ème} module comprenant la partie pratique et l'examen de contrôle lors d'un cours SaNa ad-hoc (avec le même moniteur à Genève) qui sera publié sur le site Internet du Réseau de formation dès que les cours en présentiel seront à nouveau possibles, nous l'espérons dès la fin du printemps/été 2021.** Ce n'est qu'au terme de sa participation au 2^{ème} module et à condition que l'examen soit réussi, que le(la) participant-e recevra sa carte d'attestation SaNa définitive. Dans le cas contraire, l'attestation "Corona SaNa" provisoire expirera au 31 décembre 2021.

4. Déroulement et contenus des cours

• **1^{er} module** : cours à distance en ligne de 3 heures et ½ (de 18h30 à 22h) - composé de 3 blocs d'environ 50 minutes chacun. Après le 1^{er} et le 2^e bloc, une période de 20 minutes est consacrée à des questions-réponses, un contrôle des présences, mais aussi pour une brève pause.

Pour ce 1^{er} module, nous utiliserons le diaporama des cours habituels, cependant les différents chapitres seront adaptés et réorganisés en fonction de cette situation particulière.

• **2^{ème} module** : cours pratique en **présentiel à Genève**, y compris l'examen de contrôle (2 heures et ½.)

On y abordera principalement : la pratique de la pêche, les connaissances et compétences en lien avec la protection des animaux, soit savoir ramener et relâcher correctement les poissons capturés, étourdir et mettre à mort correctement un poisson ainsi que l'importance des nœuds et la connaissance du matériel.

A la fin, un film résumant les contenus du cours sera projeté.

L'examen de contrôle aura lieu immédiatement au terme du film. Il pourra être passé sur papier ou en ligne (sur tablette/téléphone ou ordinateur portable).

Pour ce 2^{ème} module du cours, vous devrez apporter :

- La carte de preuve d'achat du manuel (autorisation pour passer l'examen) : qui correspond à la carte A5 située à la fin du manuel **ou** le code numérique obtenu lors de l'achat de la version PDF du manuel.
- De quoi écrire pour l'examen papier ou un Smartphone/tablette/ordinateur portable pour l'examen en ligne.
- Une carte d'identité ou passeport
- La carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire.

5. Manuel d'apprentissage

Avant de suivre tout cours d'attestation SaNa, vous devez au préalable acquérir et étudier le manuel d'apprentissage "Brevet Suisse du Pêcheur Sportif". Attention : vous devez être en possession du manuel pour pouvoir suivre le 1^{er} et le 2^{ème} module du cours ainsi que pour passer l'examen final. Le coupon figurant à la fin du manuel sert de preuve de paiement et vous permet de passer l'examen de contrôle au terme du 2^{ème} module. Si vous achetez la version PDF du manuel (voir lettre C) ci-dessous), vous recevez un code numérique qui sert de preuve de paiement pour l'examen.

Vous avez **3 possibilités** de vous procurer le manuel :

A) Commandez le manuel au Centre Suisse de Compétences pour la Pêche (CSCP) sur le lien :

<https://www.skf-cscp.ch/acheter-du-materiel-pedagogique/?L=1>

Prix du manuel : 59.- CHF + 6.- CHF pour l'expédition = Total : **65.- CHF**. Le manuel ne vous sera envoyé qu'une fois l'argent reçu par le CSCP.

B) Passez en personne au guichet pêche du SLRP au No 5 Rue David-Dufour 5 (7^{ème} étage) 1205 Genève
Ouvert le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00

Prix du manuel : **59.- CHF**. Le manuel vous sera remis sur présentation du BVR payé et validé auprès du guichet postal situé à 50 mètres du SLRP. A cette occasion, si vous le désirez, vous pourrez payer aussi la **taxe de cours** (voir point 6.) **avec le même BVR**, il faudra alors verser **104.- CHF** qui correspondent à **59.-** pour le manuel + **45.-** de taxe de cours.

C) Achetez la **version PDF** du manuel sur le site Internet de PETRI HEIL sur le lien :

<https://www.petri-heil.ch/fr/shop/manuel-pdf-y-compris-3-mois-du-training-online--74>

Prix du manuel PDF : **59.- CHF**

6. Taxe de cours

Le cours complet (1^{er} module en ligne + 2^{ème} module en présentiel) est proposé au prix de **45.- CHF**. Cette taxe comprend vos participations aux **1^{er} et 2^{ème} module**, à **l'examen** ainsi que la production de la **carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire**.

La somme de 45.- CHF doit être versée au plus tard **5 jours** ouvrables avant la date du 1^{er} module (cours en ligne).

Sur l'IBAN : CH62 0900 0000 1258 0444 1

Destiné à : MOLL Jean-Pierre FORMATION SANA PECHEURS GENEVE - 1290 VERSOIX

ou par BVR à la poste :

Numéro de CCP : 12-580444-1

Destiné à : MOLL Jean-Pierre FORMATION SANA PECHEURS GENEVE - 1290 VERSOIX.

Remplissez également **de manière très lisible** vos données : Nom - prénom- adresse - NPA

Votre inscription ne sera validée qu'après réception de la taxe de cours.

NOTA BENE : lorsque vous vous inscrirez au **2^{ème} module du cours** : à savoir la partie pratique et l'examen de contrôle, la **taxe de cours de 45.- CHF** ayant déjà été versée, il n'y a pas de montant supplémentaire à payer.

Remarque importante : Si vous avez déjà acheté le manuel et payé la taxe de cours **en 2020** (ou avant) et que vous n'avez pas pu suivre le cours à cause de la pandémie de Covid-19, vous ne devez payer que **14.- CHF** (qui correspondent à la différence entre la taxe de cours habituelle (31.-CHF) et la taxe de cours en ligne (45.-).

Nous attendons avec impatience de pouvoir faire votre connaissance lors d'un cours SaNa intéressant et réussi. Pour toute question ou information, prière d'écrire à l'adresse : maxime.prevedello@fspg-ge.ch

Avec nos meilleurs messages !
Maxime PREVEDELLO - moniteur

Réseau suisse de formation des pêcheurs
Jean-Pierre MOLL - expert régional